

---

**Nombre de membres Séance du samedi 21 novembre 2020****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

**Présents :** 10**Votants:** 15

**Sont présents :** Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Alain CONSTANTIN, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT

**Représentés :** Martine BORREL, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Antoine TEILLOT

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Christian FEREYROLLES

---

**Objet: Révision profil baignade - Plan d'eau communal**

La directive 2006/7/CE du 15 février 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade, transposée par le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008, concerne :

La surveillance et le classement de la qualité des eaux de baignade ;

La gestion de la qualité des lieux de baignade par l'établissement de « profils de baignade »

La fourniture d'informations adaptées au public par affichage de la fiche de synthèse du profil.

La commune de La Tour d'Auvergne a obtenu en 2009 le label Pavillon Bleu, label environnemental et touristique international décerné annuellement à des communes et à des ports de plaisance qui font des efforts en matière de gestion environnementale. A ce titre, la commune a lancé la réalisation de son profil baignade en février 2010, en partenariat avec l'Université Blaise Pascal et le cabinet ATHOS Environnement. Le profil a été rendu en 2011, il a permis d'établir un état des lieux de la baignade et du bassin versant, d'évaluer les risques potentiels de pollution et de préciser les mesures de gestion.

Depuis, des dégradations de la qualité de l'eau due à la présence de cyanobactéries ont été mesurées et ont entraîné plusieurs périodes de fermeture de baignade.

Il n'existe pas d'obligation réglementaire de révision du profil en lien avec les cyanobactéries. Toutefois, la présence de cyanobactéries dans des concentrations élevées récurrentes, motive fortement cette révision afin de mieux identifier les sources de contamination et les mesures de gestion possibles.

Dans ce contexte, la commune de La Tour d'Auvergne souhaite engager la révision du profil de baignade, document obligatoire pour garantir la gestion de la baignade en prenant l'attache d'EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) qui va apporter son aide pour la rédaction du cahier des charges afin de recruter un bureau d'études. Monsieur le Maire précise que cette étude peut bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50 % et éventuellement d'une subvention de l'Etat.

Il est demandé au conseil de bien vouloir acter la révision du profil baignade et autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire.

**Objet: Barrage plan d'eau : inspection suite visite technique**

M. le Maire informe le conseil que, début 2021, les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) vont procéder à une inspection du barrage

du plan d'eau. Un contrôle de cet ouvrage a déjà été effectué le 16 avril 2018. Cette visite technique approfondie réalisée par Somival a émis des préconisations concernant la nécessité de réaliser des travaux et aménagements pour mettre aux normes cet ouvrage.

Afin de mettre en place toutes ces mesures, les services de l'Etat, de la communauté de communes et de la SOMIVAL ont été sollicités pour accompagner la commune pour suivre ce dossier (avant-projet d'aménagement et de mise aux normes de cet ouvrage. Cette étude pourrait être financée par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme d'aménagement et de mise aux normes du barrage du plan d'eau et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier avec le lancement d'une étude pour un avant-projet détaillé (bassin de décantation, pêcherie, vanne, moine).

#### Objet: Pollution plan d'eau - Protocole d'accord SDIS

M. le Maire rappelle le litige opposant la commune de La Tour au SDIS relatif à la pollution accidentelle survenue en janvier 2020 sur le ruisseau alimentant le plan d'eau. Après rencontre de M. le Maire avec les services départementaux, un protocole d'accord transactionnel peut être mis en place afin de régler de façon définitive ce litige.

Par ce présent accord, le SDIS du Puy-de-Dôme s'engage, sans reconnaissance de responsabilité, à payer la somme de 3 982,78 euros en réparation du préjudice subi par la Commune de La Tour d'Auvergne. Les parties conviennent que le versement de cette somme est réputé clore le litige qui oppose la Commune de La Tour d'Auvergne au SDIS du Puy-de-Dôme et couvrir, à titre d'indemnité transactionnelle, l'intégralité du préjudice subi par la Commune de La Tour d'Auvergne.

Par ailleurs, la Commune de La Tour d'Auvergne s'engage à renoncer à tous recours et actions ultérieures à l'égard du SDIS du Puy-de-Dôme, quel que soit le fondement de la demande, au titre du préjudice causé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve ce protocole, annexé à la présente, et autorise M. le Maire à le signer.

#### Objet: Centre d'hébergement touristique et sportif "Paul MARION" - Plan de financement

M. le Maire rappelle au conseil la délibération prise le 5 septembre 2020 concernant le projet de création d'un centre d'hébergement touristique et sportif dénommé « Centre Paul MARION ». Un avant-projet avec estimatif a été établi par Mme Hélène CHARLES, Architecte.

M. le Maire confirme que M. Paul MARION a fait don d'une somme de 5 000.00 € à la Fondation du Patrimoine afin de financer les travaux de restauration de l'église de Saint-Pardoux et ajoute que les partenaires sollicités ont tous souligné la pertinence de ce projet et qu'il faut réorienter le projet en insistant sur un aspect touristique avant l'aspect sportif avec une sollicitation des gîtes de France qui apportera de la crédibilité à ce programme de travaux.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 215 700.00 € HT (honoraires Architecte inclus) et pourrait bénéficier de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat selon le plan de financement suivant :

|                                                     |                 |
|-----------------------------------------------------|-----------------|
| Montant (Travaux + Maîtrise d'œuvre)                | 215 700.00 € HT |
| Subvention Département (25 %)                       | 53 925.00 €     |
| Subvention Région (20 % - Hébergement touristique)) | 43 140.00 €     |
| Subvention Etat (DSIL) (25 % sur 76 000.00 € )      | 19 000.00 €     |
| CEE (certificat économie d'énergie)                 | 5 000.00€       |
| Autofinancement communal                            | 94 635.00 €     |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme de travaux "Création d'un centre d'hébergement touristique et sportif dénommé centre Paul MARION" pour un montant de 215 700.00 € HT et son plan de financement.

Objet: Eglise St-Pardoux : modification plan de financement

M. le Maire rappelle la délibération prise le 26 juin dernier concernant la tranche 2020 des travaux de l'église de Saint-Pardoux avec un montant estimé à 400 000.00 € HT – 480 000.00 € TTC financé par la DRAC, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Après avoir analysé les offres, ce montant des travaux a été définitivement arrêté à la somme de 375 188.00 € HT - 450 225.00 € TTC et bénéficie toujours de subventions allouées par les mêmes partenaires financiers.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ce nouveau plan de financement :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Montant des Travaux      | 375 188.00 € HT |
| Subvention DRAC (40 %)   | 150 075.00 €    |
| Subvention CD (32 %)     | 120 060.00 €    |
| Subvention CR (20 %)     | 75 037.00 €     |
| Autofinancement communal | 30 016.00 €     |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement.

Objet: Travaux rénovation énergétique salle des fêtes

Dans le cadre du plan de relance « transition écologique », un devis a été sollicité auprès de fermeture confort pour la réhabilitation des menuiseries à la Salle des Fêtes pour un montant d'environ 46 772.00 € HT. Ce programme peut bénéficier d'une subvention DSIL (Etat) à hauteur de 25 %, du bonus relance Région (50 %).

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver ce programme de travaux et son plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Montant des Travaux      | 46 772.00 € |
| Subvention DSIL (25 %)   | 11 693.00 € |
| Subvention Région (50 %) | 23 386.00 € |
| Autofinancement          | 11 693.00 € |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son plan de financement.

Objet: Renouvellement taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement. Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie. Son montant est composé de 2 parts : communale, départementale. Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux.

Par délibération en date du 14 octobre 2017, la commune de La Tour a instauré la taxe d'aménagement sur la base d'un taux de 1 % pour une durée minimale de 3 ans, soit du 01.01.2018 au 31.12.2020. Les délibérations sont tacitement reconductibles d'année en année mais il est demandé au conseil de bien vouloir confirmer le renouvellement de cette taxe à compter du 01.01.2021 et de valider un nouveau taux à hauteur de 1.5 %.

Après délibération à l'unanimité moins une abstention (Marine OGHEARD, le conseil municipal valide le renouvellement de la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2021 avec un taux communal de 1.5 %.

**Objet: Mise à disposition personnel service assainissement : signature d'une convention**

M. le Maire informe le conseil que depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration, un personnel de la commune est affecté à l'entretien et à la surveillance de cet équipement sur la base 7.5 h hebdomadaires. Une convention de mise à disposition de personnel a été signée le 01.04.2019 entre les 2 parties (mairie et service assainissement : le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint en place.)

Il convient maintenant de renouveler cette convention dans les mêmes conditions et de désigner M. Patrick MEYNIE, 1<sup>er</sup> adjoint, pour représenter le service assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et autorise les parties concernées à signer la convention de mise à disposition du personnel jointe en annexe.

**Objet: Recrutement agent communal (emploi aidé / PEC)**

La commune de La Tour a déposé une offre d'emploi dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) pour le recrutement d'un agent communal « surveillant de baignade » durant la saison d'été et affecté au service technique hors période estivale, dont le profil est joint en annexe.

Ce contrat serait proposé pour 9 mois renouvelable 1 fois sur la base de 35 hebdomadaires avec une prise en charge à hauteur de 65 % sur 24 heures.

Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer sur le principe de recrutement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce recrutement et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Objet: Ouvertures et virements de crédits**

**Budget Assainissement (virements de crédits) – Fonctionnement**

|                        | DEPENSES     | RECETTES |
|------------------------|--------------|----------|
| Rémunération personnel | — 2 000.00 € |          |
| Travaux                | + 2000.00 €  |          |

**Budget principal (ouvertures de crédits) – Fonctionnement - Investissement**

|                                    | DEPENSES           | RECETTES           |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Cpte 70878 Participation           |                    | + 1 000.00 €       |
| Cpte 7418 (Aides Etat)             |                    | + 2 000.00 €       |
| Cpte 615231 (entretien voirie)     | + 3 000.00 €       |                    |
| Cpte 615221 (entretien bâtiments)  | + 25 000.00 €      |                    |
| Cpte 7788 (Produits exceptionnels) |                    | + 25 000.00 €      |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>28 000.00 €</b> | <b>28 000.00 €</b> |

Objet: Renouvellement commission syndicale section Auzat et autres

M. le Maire rappelle au conseil que la section d'Auzat et Autres est dotée d'une commission syndicale depuis 2002. Une commission syndicale est élue après chaque renouvellement général des conseils municipaux. A cet effet, le préfet doit être saisi dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau conseil municipal d'une demande émanant, soit du conseil municipal, soit de la moitié des électeurs de la section.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter les services de l'état pour convoquer les électeurs concernés à l'effet d'élire cette commission.

Sont électeurs uniquement les habitants de la section inscrits sur la liste électorale :

| AUZAT                                                                                                                                                                                                                       | PISSOLS                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Josette HUGUET</li><li>• Gérard HUGUET</li><li>• Pascal HUGUET</li><li>• Guy FEREYROLLES</li><li>• Christine FEREYROLLES</li><li>• Robert FEREYROLLES</li></ul>                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Yann BOUARD</li><li>• Aude CABANAC</li><li>• Christiane SERRE</li><li>• Jean-Pierre SERRE</li><li>• Thierry GOUTTENOIRE</li><li>• Anne MASSON</li><li>• Robert GRAVIERE</li><li>• Fernande GRAVIERE</li><li>• Marc PERSIANI</li><li>• Noémie PERSIANI</li></ul> |
| FEREYROLLES                                                                                                                                                                                                                 | LA GUIEZE                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Christian TEILLOT</li><li>• Maryse TEILLOT</li><li>• Sébastien TEILLOT</li><li>• Serge MOLLE</li><li>• Marie-Rose MOLLE</li><li>• Antoine TEILLOT</li><li>• Sarah TEILLOT</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Bernard FERREYROLLES</li><li>• René FERREYROLLES</li><li>• Marinette FERREYROLLES</li><li>• Philippe SERRE</li><li>• Christiane SERRE</li><li>• Marie SERRE</li></ul>                                                                                           |
| LES RIBEYRES                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Alain MOINS</li></ul>                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire de solliciter les services de l'Etat pour convoquer les électeurs de la section d'Auzat, dont la liste est également approuvée, à l'effet d'élire une commission de syndicale.

Objet: Nomination référent territorial Ambroisie

Dans le cadre de la production des pollens d'ambroisie (plante invasive allergisante) et afin d'endiguer la prolifération de cette plante, chaque préfet a, au cours de l'année 2019, décliné cette réglementation à l'échelle départementale en prenant un arrêté de lutte obligatoire et en mettant en place un comité départemental de coordination de la lutte contre l'ambroisie. La réglementation définit le rôle du maire sur ce sujet : nommer au moins un référent territorial, inciter les citoyens à signaler les plants d'ambroisie via une plateforme , informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante, végétaliser les espaces nus ou en friche. M. le Maire propose de nommer René JAL référent.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire

Objet: Demande d'emplacement camion à pizza

M. le Maire a été saisi d'une demande émanant de Mme Marie DEJEAN de MESSEIX qui sollicite un emplacement les mercredis de 16 h 30 à 22 heures pour stationner son camion pour des pizzas à emporter moyennant une location annuelle de 250 €, payable en 2 fois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme Marie DEJEAN de MESSEIX à stationner son camion pour des pizzas à emporter. Cette autorisation est consentie moyennant une location annuelle de 250.00 €, payable en 2 fois, à compter du 1er janvier 2021.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des bars restaurants, M. le Maire informe le conseil qu'il ne mettra pas en recouvrement le loyer de Décembre 2020 de La Stèle. En revanche, et considérant l'effort collectif consenti, un effort individuel doit être fait au niveau des heures et jours d'ouverture. A vérifier si l'acte rédigé fait état des périodes obligatoires d'ouverture.

\* Courrier Tribunal Administratif / une information concernant le litige opposant la commune de La Tour à M. CHAMPIGNON (refus autorisation d'urbanisme et nuisances suite travaux voirie 2014)

\* Jours solidaires : 27, 28 et 29 juillet 2021 : Une collecte de sang aura lieu le 27 juillet 2021 au complexe sportif dans le cadre d'une journée "Plage Utile" - Le 29 juillet, pourraient être organisées des séances ciné. A voir pour le 28 juillet : Odile, Christiane et Christine sont chargées de concentrer leurs efforts dès maintenant pour organiser au mieux ces journées solidaires. La commune portera ce projet mais va relancer l'association "La Tour Animation".

\* Prochaine réunion du Conseil prévue le Vendredi 18 décembre en soirée

seront abordés les points suivants : Dossier Cantine/Bibliothèque avec subventions FIC et DETR - Sentier de valorisation patrimoine (cahier des charges PNRVA) - Eclairage Stade de Foot - Projet La Stèle - Aire de jeux inclusive avec une subvention de la région à hauteur de 80 % - Illuminations de Noël -